

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
Séance du 20 mai 2026

Le vingt mai deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis, au lieu ordinaire des séances au 56, rue Gabriel Lainé à Jouy-le-Moutier, sous la présidence de Monsieur Hervé FLORCZAK, Président du C.C.A.S., dûment convoqués.

Présents :

Mesdames Siham TOUAZI, Audrey NAKACHE, Katia LECURIEUX-CLERVILLE, Saphia BERRY, Monique LORILLON, Annick BATTUNG, Danielle FAIT, Mbathio SARR, Sabrina VALADE et Michèle DUSSAUSOY-TAICLET.

Messieurs Hervé FLORCZAK, Daniel BATTUNG et Samir KEMEL.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 13 mai 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 26 mai 2026

Secrétaire de séance : Siham TOUAZI

20/05/2026 - n°3 : ADMINISTRATION GENERALE DU C.C.A.S. / Election du (de la) Vice-Président(e)

Vu les articles R 123-27 et suivants du Code de l'Action sociale et des Familles,

Vu l'article L 123-6 du Code de l'Action sociale et des Familles disposant que dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un(e) vice-président(e) qui présidera le Conseil d'Administration en l'absence du Maire/Président,

La Vice-Présidence assume des fonctions essentielles à la continuité du service public :

- elle assure la présidence des séances en cas d'absence ou d'empêchement du Maire (Président de droit).
- elle reçoit, par arrêté du Président, les délégations de fonction et de signature nécessaires à la gestion quotidienne du CCAS (ordonnancement des dépenses, signature des contrats, gestion du personnel).
- elle préside de droit la Commission Permanente chargée de l'attribution des aides sociales facultatives.

Considérant que Monsieur le Président du C.C.A.S a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Sur la présentation faite par Monsieur Hervé FLORCZAK,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

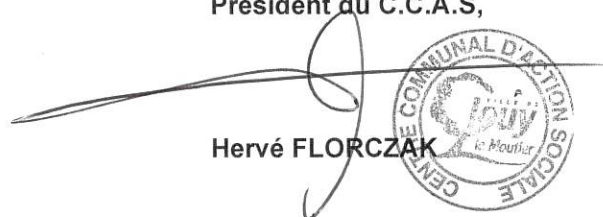
- **ELIT** Madame Siham TOUAZI à la Vice-Présidence du C.C.A.S.

Nombre de votants : 13

Nombre de présents ou ayant donné pouvoir : 13

- « Pour » : 13 voix
- « Contre » : 0 voix
- « Abstention » : 0 voix

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,



Hervé FLORCZAK

Fait et délibéré le 20 mai 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.